



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## CAMPING DU SURCHAUFFANT

### Article 1 – Préambule

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre le Camping du Surchauffant, géré par la Régie de Vouglans, et ses clients.

Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par le Camping du Surchauffant. **Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par le Camping du Surchauffant et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.**

### Article 2 – Définitions

Vendeur : désigne le Camping du Surchauffant qui propose à la vente des prestations touristiques.

Client : désigne la personne qui achète, réserve et/ou consomme une prestation touristique.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur, d'une part, et par le client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique. Le contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au vendeur et des conditions de réservation propres à la prestation touristique sélectionnée par le client.

### Article 3 – Informations préalables

Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par le vendeur et figurant sur le site ou sur le document remis au client par le vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au client au sens donné par l'article L211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le vendeur.

#### Article 3-1 – Prix

Les enfants de moins de quatre ans sont accueillis gratuitement sur présentation du livret de famille ou d'une carte d'identité.

- Emplacement Camping : notre tarif de base est par jour de 11h à 11h pour 1 emplacement (caravane, tente ou camping-car), 2 personnes, 1 véhicule maximum. Un emplacement peut accueillir un maximum de 6 personnes, 1 installation principale (caravane, tente ou camping-car), 2 petites tentes et 1 véhicule.

- Locations : notre tarif est pour une location équipée et incluant tous le matériel de cuisine et de table. Les draps, linge de toilette et de maison ne sont pas fournis. 1 véhicule maximum. Les charges (eau, électricité et chauffage) sont comprises. Le nombre de personnes (enfants et bébés compris) ne doit pas excéder la capacité de la location choisie. L'installation d'une tente ou d'une tonnelle sur la parcelle n'est pas tolérée.

La remise des clés s'effectue à partir de 16h en haute, basse et moyenne saison et les clés sont à rendre le jour du départ à la réception entre 9h00 et 10h00. En cas de départ en dehors des horaires prévus, les clés sont à remettre dans la boîte aux lettres et l'état des lieux sera effectué par le camping seul. Les chèques et empreintes de carte seront détruits si tout est en ordre et ou le client rappelé en cas de dégradations quelconques constatées.

Le véhicule supplémentaire sera facturé selon les tarifs en vigueur (2 véhicules maximum par emplacement). Les remorques sont interdites à l'intérieur du camping (possibilité de stationnement payant sur le parking extérieur fermé.) Seules les remorques bagagères de moins de 2m05 sont tolérées sur les emplacements moyennant surcout.

Les mineurs non accompagnés d'un parent ne sont pas acceptés dans notre camping, même avec une autorisation parentale.

Le prix de la prestation touristique, affiché sur le site ou sur le document d'information préalable et remis par le vendeur au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le client. Il correspond au prix de la prestation touristique toutes charges comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le site ou sur le document d'information préalable.

### **Article 3-2 – Taxe de séjour**

Le Camping du Surchauffant collecte la taxe de séjour applicable au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et la reverse à l'intercommunalité pour le compte du client. Le détail de cette taxe est mentionné sur le site ou sur le document d'information préalable remis au client.

### **Article 3-3 – Responsabilité du client**

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. En cas de réservation en ligne sur le site, il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter le vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer le vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au vendeur.

### **Article 4 – Réservation**

- Locations : les réservations en haute saison sont de 7 nuits minimum. Pour les mobil-homes, les arrivées et les départs sont possibles le dimanche. Pour les chalets et les gîtes insolites : les arrivées et les départs sont possibles le samedi. En basse saison, les réservations de locations sont de 2 nuits minimums.

Vous prendrez possession de votre location après le dépôt des cautions suivantes :

- Une caution de 250€ par logement,
- Une caution de 75€ de ménage,
- Une caution de 50€ pour le badge d'entrée.

Ce dépôt de garantie à effectuer par le client au début du séjour et est destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur la réservation) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le vendeur au client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. Toute remarque concernant la propreté de l'hébergement est à remonter dès l'arrivée du client et devra être constatée par le responsable du camping ou son remplaçant. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

Frais de dossier : 2€ par réservation d'emplacement / 5€ pour les locatifs

Choix de l'emplacement : le n° de l'emplacement est donné à titre indicatif. L'établissement se réserve le droit de le modifier selon ses besoins.

## **Article 5 – Paiement et facturation**

La réservation devient définitive après encaissement des arrhes, soit 30% de la réservation ou 100% pour les courts séjours d'une durée inférieure à 3 nuits au moins.

Le règlement du solde devra nous parvenir au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Si la réservation a lieu moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le client doit alors régler l'intégralité du montant du séjour au moment de sa réservation.

En haute saison, la facturation est établie sur la base de la période réservée quelles que soient les dates effectives d'arrivée et de départ. Le séjour doit être réglé à l'arrivée pour les emplacements de camping et 30 jours avant la date d'arrivée pour les locations.

## **Article 6 – Retard et annulation**

La réservation demeure valide 48 heures après la date et l'heure d'arrivée prévues. Passé ce délai et sans nouvelle de votre part, la réservation est annulée et les règlements conservés.

L'annulation d'une réservation doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par courriel avec accusé de lecture des deux parties.

- En cas d'annulation de réservation, plus de quatre semaines avant la date d'arrivée, les arrhes (et le solde éventuel pour les locations) seront remboursées, déduction faite des frais d'annulation. Les frais d'annulation sont de 30€.

- En cas d'annulation moins de quatre semaines avant la date d'arrivée, les arrhes (et le solde éventuel pour les locations) seront conservées, sauf si vous avez souscrit à l'assurance annulation GRITCHEN disponible en ligne et que votre sinistre est garanti par celle-ci. Par exemple, l'annulation pour convenance personnelle, changement de programme, facteur météo, moustique... n'en font pas partie.

## **Article 7– Animaux**

- Emplacement Camping : Les animaux sont acceptés sur présentation du carnet de santé à jour, tatoués ou pucés. Les chiens doivent être tenus en laisse, ils sont sous la responsabilité de leurs maîtres. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance dans l'enceinte de l'établissement (sur l'emplacement de camping ou dans un véhicule).

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits. Les chiens sont interdits à la piscine ainsi que sur les plages.

- Locations : Les animaux sont autorisés dans les locatifs selon les mêmes conditions précitées ci-dessus.

## **Article 8 – Sécurité et assurance**

Pour garantir la sécurité et la tranquillité de nos campeurs, la barrière d'entrée /sortie est fermée de 22h à 7h. Toute entrée ou sortie est interdite sauf cas d'urgence.

Le camping est surveillé la nuit et durant toute la période d'ouverture, par un vigile d'une société de sécurité prestataire.

Nous déclinons toutes responsabilités pour les vols dans l'enceinte du camping, dans les tentes, les caravanes, les locations, les mobil-homes privés, espaces communs dont la piscine ou les véhicules. Des coffres privés peuvent être loués à la réception.

Le camping est équipé de branchements aux normes européennes.

La norme NFC 15100 prévoit l'obligation d'un raccordement électrique 3 fils (2p + 1T). Les branchements non conformes ne seront pas tolérés.

Il est stipulé que les clients sont titulaires d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels qu'ils peuvent occasionner, ainsi qu'une responsabilité civile incendie de leur matériel.

## **Article 9 – Données personnelles**

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le Camping du Surchauffant s'engage à respecter la réglementation applicable à l'ensemble des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre :

Vos données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente ;

Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;

Vos données personnelles sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;

Vos données personnelles sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder.

Le Camping du Surchauffant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Pour ne plus recevoir des appels téléphoniques commerciaux non sollicités, vous pouvez vous inscrire sur la liste Bloctel. Pour se faire merci de suivre ce lien : <https://www.bloctel.gouv.fr>

## **Article 10 – Usage de la langue française**

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites Internet du vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations sont toutefois accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

## **Article 11 – Droit applicable**

Tout Contrat conclu entre le vendeur et le client est soumis au droit français.

### INFORMATIONS RELATIVES AU VENDEUR

Nom de la structure : Camping du Surchauffant / Régie de Vouglans

Forme juridique : EPIC

N° SIRET : 894 694 926 00011

Code APE : 9329Z

TVA intracommunautaire : FR21 894 694 926

N° d'immatriculation Atout France : C39-004341-004

Adresse : Régie de Vouglans – 4 chemin du Quart – 39270 Orgelet

Camping du Surchauffant – Le Pont de la Pyle – 39270 La Tour du Meix

Téléphone : 03 84 25 41 08

### ASSURANCE RCP

Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de GROUPAMA contrat n°730234720001 afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le vendeur peut encourir.

## Article 12 – La direction se réserve le droit

- De refuser toute personne mineure non accompagnée d'un parent.
- De refuser une réservation sans justification.
- D'expulser quiconque causerait des nuisances (état d'ivresse, bruit, agressivité, dégradations diverses) sans remboursement exigible.
- Tout campeurs qui s'installe dans notre camping accepte sans réserve de respecter le calme et la tranquillité des lieux. Le silence doit être total en soirée dès 22h.
- Tout manquement au respect du règlement intérieur peut entraîner l'expulsion sans demande de remboursement.

## Article 13 – Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par CM2C. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- Par mail, à : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net)
- Par courrier, à l'adresse suivante : 14 rue Saint Jean 75017 Paris.
- Où par téléphone : +33 (0)189 470 014



CAMPING DU SURCHAUFFANT • REGIE DE VOUGLANS

Le Pont de la Pyle • 39270 La Tour du Meix

03 84 25 41 08 • [info@camping-surchauffant.fr](mailto:info@camping-surchauffant.fr)